



ASCE 61
couleur passion



CHALLENGE REGIONAL DE PETANQUE A ARGENTAN

Le mot de la Présidente

L'ASCE 61 a le plaisir de vous accueillir pour le **1^{er} challenge régional de pétanque dans l'Orne**, qui se déroulera **le 20 mai 2017 au boudrome d'Argentan**.

Pour permettre à ce tournoi de satisfaire les attentes amicales « des pétanqueurs » il nous a semblé judicieux d'ouvrir ce challenge à nos départements voisins de la Sarthe, Mayenne et Eure et Loir.

Organiser une telle rencontre est l'occasion de se retrouver. Venez nombreux, que vous soyez débutants ou confirmés nous partagerons un bon moment de convivialité dans notre beau département.

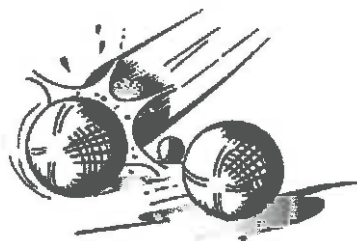
Pour les accompagnateurs, le matin une ballade à pied au plan d'eau de la Noé et l'après midi une visite du Haras du Pin avec son spectacle équestre

A bientôt et au plaisir de vous voir dans l'Orne.

Ascéistement.

La Vice Présidente

Sophie Le Meitour



LE REGLEMENT

1) ORGANISATION

➤ Article 1- Date et lieu

Placé sous l'égide de l'URASCE Normandie, le challenge régional de pétanque se déroulera en doublette le samedi 20 mai 2017 à Argentan.

L'organisation est confiée à l'ASCE 61.

➤ Article 2- Participants

Ne sont admis à participer que les adhérents et ayants-droit (conjoint et enfants de moins de 25ans) des ASCE affiliées à la FNASCEE.

Un joueur ne peut participer à la compétition qu'avec une seule ASCE et une seule équipe.

➤ Article 3- Droit d'engagement

Pas de droit d'engagement au challenge.

➤ Article 4- Tirage au sort des rencontres

Les tirages sont confiés au représentant de l'ASCE organisatrice, qui ne pourra en donner communication qu'une demi-heure avant le début de la compétition.

On veillera cependant, dans la mesure du possible, à ce que deux doublettes d'un même département ne soient pas opposées lors du premier tour.

➤ Article 5- Commission d'organisation

Est mise en place, durant toute la durée du challenge, une commission d'organisation, ayant pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

2) DEROULEMENT

➤ Article 6- Déroulement de l'épreuve

Ce challenge se voulant convivial doit permettre à tous et toutes, chevronnés et débutants de passer une agréable journée. Toutes les équipes joueront le même nombre de parties et affronteront au fil des parties, des équipes ayant un classement provisoire semblable.

A l'issue de la première partie, un classement provisoire sera effectué. La seconde partie verra s'affronter en fonction du classement provisoire, le 1er contre le 2ème, le 3ème contre le 4ème...et ainsi de suite tout au long de la journée.

Toutes les parties débutées seront terminées, et sans interruption.

En début d'après midi, le nombre de parties restant à jouer sera annoncé (ceci en fonction du temps passé pour les parties du matin).

➤ Article 7- Durée des parties

Les parties de l'ensemble des poules se dérouleront en 13 points.

➤ Article 8- Réclamations

Les rencontres se dérouleront suivant les règlements en vigueur de la Fédération Française de Pétanque.

Les éventuels litiges seront examinés et réglés par la commission d'organisation.

➤ Article 9- Obligations des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, allocutions, distribution des récompenses, etc.) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

3) CLASSEMENT

➤ Article 10- Classement des équipes

Un classement individuel sera établi.

Un classement par ASCE normande sera établi pour l'attribution du challenge. Les points des 3 meilleures équipes de chaque ASCE seront additionnés. En cas d'égalité, parmi les ASCE à égalité, ce sera celle qui aura l'équipe la mieux placée qui remportera le challenge.

A l'issue de chaque partie, les équipes perdantes marqueront leurs points, et les équipes gagnantes marqueront 13 points + la différence entre 13 et les points des perdants.

Pour un résultat de 13 à 8, le perdant marque 8, et le gagnant marque 18 (13+5).

Selon ce principe, 26 points sont donc attribués par partie.

Ce mode de calcul permettra à tout le monde d'affronter des équipes de son niveau au fur et à mesure de la journée, et surtout de faire le même nombre de parties.

4) SANCTIONS

➤ Article 11- Pénalités et Sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, la commission d'organisation pourra sanctionner d'une pénalité (retrait de points) une équipe dont le comportement antisportif le nécessiterait.

En cas d'incidents graves, la commission d'organisation pourra exclure du tournoi le joueur fautif ou l'équipe fautive.

Les décisions de la commission d'organisation sont sans appel.

Enfin, les sanctions immédiates prises par la commission d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCE.

5) ASSURANCES

➤ Article 12- Couverture des risques

L'ASCE organisatrice devra être titulaire d'un contrat « responsabilité civile » couvrant tout sinistre pouvant survenir à l'occasion de la manifestation.

Tous les participants au challenge devront, en outre, être titulaires d'une assurance en responsabilité civile et en individuelle accident.

L'ASCE organisatrice et la FNASCE déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets personnels dus, notamment, à la négligence des participants.

Tout sinistre, susceptible d'engager la responsabilité de l'ASCE organisatrice, devra faire l'objet, de la part de la (ou des) victimes ou à défaut de son ASCE, et avant le départ de celle(s)-ci du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la dite ASCE.

6) DIVERS

➤ Article 13- Acceptation du règlement

Par fait de son inscription, toute personne participant au challenge adhère sans restriction au présent règlement, et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

➤ Article 14- Cas de Force Majeure

En cas de force majeure, l'ASCE organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, ou d'annuler la manifestation.

La Présidente de l'URASCE
Normandie

Le Président de l'ASCE 61

Josée PALIN

Sophie LE MEITOUR